

COMMUNE DE REGUISHEIM

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2022

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Renouvellement du réseau d'eau potable rue de la Gare à Réguisheim-
maîtrise d'ouvrage déléguée
3. Eglise Saint Etienne-protection contre la foudre
4. OMSAL - Espace des 3 Cœurs, travaux à venir
5. Projet de réfection de la rue de Munchhouse : étude de faisabilité
6. Cimetière - installation d'un columbarium 12 cases
7. Informations et divers

PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS A
PAULUS Frank		
BUGMANN Steve		
NDIONE Julia		
HASSENFRATZ Eric		
BREY Nadège		
BOSSERT Jean-Luc		
SCHWOB Philippe		
MEYER Sabine		
	AMADIO Jessica	BUGMANN Steve
ROTH Audrey		
SCHILLER Philippe		
CONFORTO Christine		
ZIMMERLE Christelle		
BISCHLER Philippe		
SCHMITT Yannick		
HEITZMANN Aurélia		
WUNDERLY Christophe		
METZGER Fabienne		
BOEGLIN Thierry		

POINT 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le Maire propose Mme Julia NDIONE en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de nommer Mme Julia NDIONE en tant que secrétaire de séance.

POINT 2 : Renouvellement du réseau d'eau potable rue de la Gare à Réguisheim-maîtrise d'ouvrage déléguée

Le Maire expose :

La commune a un projet de renouvellement de son réseau d'eau potable rue de la Gare.

Le programme des travaux porte sur le renouvellement et le renforcement de 200 mètres linéaires de canalisation, de deux branchements et d'une reprise d'un poteau d'incendie. Cette opération est située du pont de l'Ill jusqu'à la rue René Birr et concerne la rue de la Gare, en DN 150. L'objectif est l'amélioration du système de défense incendie sur la rive gauche de Réguisheim.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération (études et travaux) est estimée à 110.000,00 € HT.

<i>DEPENSES</i>	Montants en € HT
Honoraires maîtrise d'œuvre	7.500,00 €
Travaux	100.000,00 €
Etudes diverses et imprévus	2.500,00 €
TOTAL DEPENSES	110.000,00 €
<i>RECETTES</i>	
SIAEP EBE	10.000,00 €
Commune de Réguisheim	100.000,00 €
TOTAL RECETTES	110.000,00 €

Il est proposé qu'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage (jointe en annexe) soit signée entre la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin et la commune de Réguisheim pour cette opération.

Cette délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Réguisheim à la Communauté de Communes est effectuée conformément aux délibérations des 25 mai 2004 et 22 juin 2006.

M. Jean Luc Bossert fait remarquer que ces travaux auraient pu être faits avec la réfection du Pont, cela aurait évité de rouvrir la chaussée.

Mme Fabienne Metzger constate qu'il y a une erreur dans le tableau envoyé aux conseillers, à la ligne total dépenses figure un montant de 100 000 € HT.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **approuve** la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux susvisés intervenant dans la Commune,
- **donne** son accord pour la passation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin,
- **autorise** le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin et tout document y afférent,
- **charge** le Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin de solliciter les aides financières auprès de tous les partenaires (Etat, Région, Collectivité Européenne d'Alsace ...) dès que l'avant-projet sera réalisé,
- **autorise** le Président à engager les démarches et procédures nécessaires pour la bonne exécution de cette opération.

POINT 3 : Eglise Saint Etienne : protection contre la foudre

L'installation de protection contre la foudre du bâtiment de l'église a besoin d'une réfection et mise aux normes.

Deux devis ont été réceptionnés, pour des prestations identiques.

L'entreprise qui assure l'entretien de l'horloge, BODET, n'a pas donné suite.

Le devis le mieux disant est celui de la société PROTIBAT, pour un montant de 5 328,00 € HT.

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide le projet dans la limite de 5 328,00 € HT tel que présenté
- autorise le Maire à demander et percevoir des subventions
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet

POINT 4 : OMSAL-Espace des 3 Cœurs : travaux à venir

a) Remise en état des panneaux solaires sur le toit de la salle

Trois panneaux solaires sur douze ont été dégradés et nécessitent d'être déposés.

L'entreprise Weyland présente un devis de 931,00 € HT pour faire fonctionner les neuf autres.

M. Boeglin s'interroge sur le taux de TVA à 20%.

M. Bugmann répond que sur les deux autres devis sollicités les entreprises ont appliqué un taux de TVA à 20% et qu'elles ont l'habitude de travailler avec des collectivités locales.

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide le projet dans la limite de 931,00€ HT tel que présenté
- autorise le Maire à demander et percevoir des subventions
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet

b) Passage en éclairage LEDS dans la salle sportive

Pour des raisons d'économies d'énergie des devis ont été demandés pour le remplacement de luminaires existants par des LEDS dans la grande salle sportive

Le devis le mieux disant est celui de la société EIP, pour un montant de 8 115,00€ HT.

M. Schmitt demande si l'éclairage Led développera le même nombre de lux pour être conforme au cahier des charges pour les compétitions sportives.

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide le projet dans la limite de 8 115,00 € HT tel que présenté
- autorise le Maire à demander et percevoir des subventions
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet

POINT 5 : Projet de réfection de la rue de Munchhouse étude de faisabilité

Un devis de l'étude de faisabilité est demandé au cabinet Berest pour la mise aux normes de la rue de Munchhouse :

- Assainissement
- Voirie (trottoirs, piste cyclable)
- Eclairage public
- Réseaux divers

Le devis pour l'étude de faisabilité se chiffre à 2 670,00 € HT et celui pour l'étude de sécurité à 5 560,00 € H.T, cette dernière étant subventionnable à 50%.

M. le Maire précise que les travaux seront présentés en 3 phases.

M. Schmitt signale qu'une étude de sécurité avait déjà été faite sur cette rue.
M. le Maire répond qu'une nouvelle étude actualisée est nécessaire.
Il ajoute que le projet sera présenté par le bureau d'étude en commissions réunies.

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide le projet dans les limites de 2 670,00 € HT pour l'étude de faisabilité et 5 560,00 € H.T pour l'étude de sécurité
- autorise le Maire à demander et percevoir des subventions
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet

POINT 6 : Cimetière de Réguisheim : installation d'un columbarium 12 cases

Un manque de places dans le columbarium actuel du cimetière a été constaté.
Un devis pour un columbarium 12 cases est fourni par l'entreprise Fossoyage CHRISTOPH.

Le devis proposé s'élève à 8 217,84 € HT.

Mme Conforto demande le nombre d'emplacements par cases.
Il est répondu que le nombre d'emplacements varie de 2 à 8 maximum.

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide le projet dans la limite de 8 217,84 € HT.
- autorise le Maire à demander et percevoir des subventions
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet

POINT 7 : Informations et divers

1) Intervention de Jean Luc Bossert - travaux rue de Hirtzfelden : les enrobés ont été repris.

2) Intervention de Christelle Zimmerlé - sortie du club des aînés au Paradis des Sources. M.Schwob informe que les aînés veulent créer une association.

3) Intervention de Julia Ndione - soirée Halloween à l'école maternelle, le lundi 31 octobre à partir de 17h30 avec distributions de bonbons et petite buvette assurée par l'association Rahmasser Bura.

4) Intervention de Julia Ndione - Le calendrier 2023 est reconduit, en partenariat avec les écoles.

5) Intervention de Steve Bugmann - travaux en cours d'ici la fin d'année :

- Les travaux de ravalement des façades de la mairie et de zinguerie commenceront par la pose de l'échafaudage le 17 octobre par l'entreprise Hoegy
- Les travaux Grand Rue débuteront courant novembre
- L'aire de jeux pour petits devait être installée semaine 42 mais prendra du retard.

6) Rappel : noces d'or, de diamant et de palissandre le samedi 22 octobre 2022 à partir de 10h30 à l'espace bar de la salle des Trois Cœurs.

7) M. le Maire - Foulées de l'III dimanche matin 9 octobre 2022, la RD sera coupée durant environ 1 heure (du stade de foot jusqu'à l'embranchement avec l'Eiblen).

8) Mme Roth signale que les lampes rue de la Forêt n'éclairent plus bien et paraissent trop faibles. M. Bugmann répond que les zones d'activités sont désormais de la compétence de la communauté de communes et que ce sont encore des ampoules anciennes.

9) M. Bischler dit qu'il a été interpellé suite aux intempéries du 26 août dernier, notamment par une habitante de la rue des Juifs touchée par l'inondation de sa cave. Cela a été signalé à M. Bugmann pour la première fois et ce dernier dit que des travaux sont prévus dans cette rue en 2023.

10) M. Schmitt demande si le nettoyage des avaloirs a été fait.
M. Bugmann répond que cela a été fait début juillet.

M. Schmitt fait également remarquer que le feu tricolore est mal réglé en venant de la cité. M. le Maire et Mme Heitzmann abondent en ce sens.
Mme Roth suggère de mettre un panneau « avancer jusqu'à la ligne ».

M. Schmitt propose de faire tailler les arbres rue de la Tuilerie.
M. Schwob propose de les couper car ils sont sources de nuisances.

11) Mme Conforto suggère de mettre en place un panneau au cimetière indiquant qu'il faut fermer les portes le soir.
Elle signale également que des lumières sur les rampes du pont de l'III ne fonctionnent plus et que les espaces verts Grand Rue manquent d'entretien surtout pour les copeaux qui débordent sur le trottoir et la rue.

12) M. Wunderly aborde le sujet du chauffage de la caserne des pompiers qui est hors service.
M. Bugmann répond qu'un devis pour la réparation est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 20h45.

Réguisheim, le 10 octobre 2022
Le Maire,
Frank PAULUS

